pour faire accorder des scripts au Home guards, pour faire abolir le droit sur les matérieux à clôture et sur le bois mort servant de combustible, pour faire reprendre l'enquête sur les réclamations provenant des pertes subies pendant la rébellion, pour faire payer les pertes subies par les Métis de Bresaylor et faire rembourser à Bremner les fourrures prises par le général Middleton. Que les officiers de cette association soient autorisés par les présentes à préparer la dite pétition et à l'en-voyer au ministre de l'intérieur.

Cela est signé par J. M. Skelton, secrétaire trésorier de la société agricole de la Rivière Bataille. Conformément à cette résolution, on envoya au gouvernement une pétition portant la date du 7 janvier 1889, et entre autres allégations, j'y trouve les suivantes :

Qu'à son arrivée à Battleford, le général s'empara d'une grande quantité de fourrures appartenant à un nommé Charles Bremner, en disant qu'il les mettrait en

nommé Charles Brenner, en disant qu'il les mettrait en sûreté pour ce dernier.

Que nous sommes informés et en état de prouver que, sur les instructions du général Middleton, ces fourrures ont été expédiées à son adresse, et nous sommes aussi informés et croyons sincèrement que le dit Middleton s'est approprié les dites fourrures pour son propre usage. Nous prions en conséquence le gouvernement de donner à cette affaire sa plus sérieuse considération et de faire rendre justice au dit Bremner.

Je vois aussi qu'à une assemblée publique tenue à Battleford, le 30 décembre 1889, une pétition fut rédigée, signée et envoyée au gouvernement ; cette pétition contient les déclarations suivantes :

Quant à l'attitude des Métis de Bresaylor, pendant la rébellion: D'après tout ce qu'on a pu savoir, l'intention de tous les colons de ce district était de rester chez eux de tous les colons de ce district était de réster chez eux et de protéger leurs propriétés, ne s'attendant pas à un soulèvement aussi sérieux, et ce n'est que par suite de la pression qui a été exercée sur l'un d'entre eux, qui se trouvait à la ville la veille du soulèvement, que quelques gens de Bresaylor vinrent aux casernes.

Les Sauvages étant entrés dans le sentier de la guerre, ces gens envoyèrent un courrier à l'officier qui commandait le fort de la police à cheval, ici, pour lui dire qu'ils voulsient se réfugier dans les casernes et demander une

voulaient se réfugier dans les casernes et demander une escorte pour les protéger eux et leurs familles pendant le

trujet.

Le courrier fut retenu comme prisonnier et aucune réponse ne leur fut envoyée.

Les hommes de Poundmaker les amenèrent alors dans leur camp, où ils demeurèrent jusqu'à ce que les rebelles eussent fait leur soumission au général Middleton. A l'exception de trois ou quatre, tous ces colons ont été complètement étrangers à la rébellion; ils ont au contraire secourus la plupart des prisonniers faits par les Sauvages; et dans certains cas, ils leur ont sauvé la vie. Nous voyons que c'est sur leurs conseils que Poundmaker a renoncé à poursuivre les troupes du colonel Otter lors de la retraite de Cut Knife, dans un profond ravin, où, en toute probabilité, un grand notabre aurait été myssacré.

massacré.

Lorsque le ministre de la justice a prétendu dans un des ses discours que lorsque les Métis de Bresaylor vinrent à Battleford (après la soumission de Poundmaker) ils amenèrent avec eux leurs troupeaux et leurs animaux, il n'y a pas de doute qu'il disait ce qu'il croyait consciencieusement vrai; cependant, les colons de cette localité, si en leur fournit l'occasion, prouveront que cela n'est pas.

Ces gens se sont présentés devant feu l'honorable Thomas White, lors de sa visite à Battleford et ont demandé d'être traités en sujets loyaux, ou d'être mis en accusation, nour avoir la chance de prouver leur loyauté.

accusation, pour avoir la chance de prouver leur loyauté. Ils basent toute leur cause sur le fait qu'ils sont restés loyaux et disent que si on leur donne l'occasion d'en faire

loyaux et disent que si on leur donne l'occasion d'en faire la preuve et s'ils ne peuvent pas établir qu'ils n'ont pris aucune part à la rébellion, ils ne demanderont aucune indemnité pour pertes.
C'est un fait que leurs animaux ont été enlevés et abattus par les Sauvages, de même que tous les autres animaux. Quelques-uns de leurs animaux qu'ils recouvrèrent à la fin de la rébellion, ont été abattus pour nourrir la police à cheval du Nord-Ouest. Les officiers du général Middleton s'emparèrent de quelques-uns de leurs chevaux pour aller faire des reconnaisances et ne les ont jamais ramenés: et iamais ils n'ont été indemnisés pour leurs ramenés; et jamais ils n'ont été indemnisés pour leurs animaux ou leurs chevaux.

Le ministre actuel de l'intérieur, dans son rapport sou-mis à la chambre à la dernière session, dit que la raison pour laquelle le gouvernement n'a pas fait droit à ces

réclamations, c'est que ces gens ont eux-mêmes contribué aux pertes qu'ils ont subies. Nous prenons la liberté d'informer l'honorable ministre que des réclamations ont été payées à des gens qui sont allés dans le camp de Poundmaker offrir leurs services allés dans le camp de Poundmaker offrir leurs services pour combattre l'armée régulière; des réclamations ont aussi été payées à des gens qui sont restés en dehors du fort les armes à la main, tant qu'ils n'ont pas été faits prisonniers et retenus en prison jusqu'à la fin de la rébellion. La réclamation du Père Cauchon, qui avait conseillé aux colons de Bressylor de rester chez eux, et qui est resté avec eux, a aussi été payée.

L'enlèvement des fourrures de Bremner par le général Middleton et le refus du gouvernement d'accorder à Bremner le redressement de ses griefs, dans cette affaire, est une injustice que ressentent profondément tous les

est une injustice que ressentent profondément tous les citoyens bien pensants de ce district. Nous avons la preuve que le général Middleton s'est emparé de ces fourrures sous prétexte de les mettre en streté pour

Bremner.

Nous avons la preuve que ces fourrures, sur les ordres du général Middleton, ont été expédiées à son acresse et à l'adresse d'autres personnes, et lorsque l'affance a été soumise par une députation au ministre de l'intérieur nous avons reçu l'assurance que Bremner serait payé de ses fourrures, qu'il fût ou non indemnisé de ses

Sir JOHN THOMPSON: Par qui cela a-t-il été

M. LISTER: C'est signé par le président James Clinkskill, membre de l'Assemblée du Nord-Ouest et le secrétaire, J. M. Skelton. Voilà ce que l'on dit de ces gens, et tout cela est corroboré par les témoignages de gens qui habitent cette partie du pays, qui connaissent bien les faits et les circonstances et dont la bonne foi ne peut pas être mise

James Clinkskill est membre de l'Assemblée du Nord-Ouest et un des députés les plus éminents et les plus influents de cette contrée; je puis affirmer en toute sûreté que les noms qui figurent sur la pétition que je viens de lire, sont ceux des hommes les plus importants de cette partie du pays. Ils se portent garants auprès du gouvernement et auprès du public en général, de la parfaite exactitude des griefs exposés par les Métis de Bresaylor. Je le demande à la chambre, ce soir : les faits exposés dans cette pétition n'exigent-ils pas une enquête? Le plus humble des habitants de ce pays, qui a été victime, ou qui croit avoir été victime d'une injustice, n'a-t-il pas le droit d'exiger une enquête au sujet de ses réclamations? Comment voulez-vous que ces hommes à demi sauvages, refoulés à des milliers de milles, puissent trouver le moyen de faire redresser leurs griefs? Ils s'adressent au premier ministre comme au représentant de leur Grand'Mère. Lui-même, le premier ministre, quand il se rend sur leurs réserves, est leur Grand Père ; il échange des poignées de mains avec eux pour les engager à voter pour lui. Pour-quoi ne leur rendrait-il pas la même justice qu'aux habitants de n'importe quelle autre partie du pays?

Je ne crains pas de dire que s'il est une fraction de notre population qui a droit à un surcroît d'attention, c'est celle des Métis des territoires du Nord-Ouest. Que leurs réclamations soient bien ou mal fondées, le moins que puisse faire le gouver-nement, c'est de leur dire : Nous allons faire une enquête, et si vos réclamations sont justes et raisonnables, si elles sont légales, si ce sont des réclamations que le gouvernement peut reconnaître, nous vous paierons jusqu'au dernier sou. Le gouvernement du Canada, instruit par les événements de ces dernières années, ne peut pas ignorer les droits de cette malheureuse population. Il a déjà